

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2016

*Le seize avril deux mille seize, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROEULX s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.*

**Présents :** MM. LEMOINE Charles - STIEN Patrick - ANTIDORMI Antonio - Mme ZAWIEJA Isabelle - MM. VERRIEZ Francis - DENTZ Dominique - Mme DOUCEMENT Jeannette - MM. SIMON Jean - RIBAU COURT Michel - LEGRAND Claude Hervé - VANGHELLE Gérard - LEFEBVRE Thierry - Mme VILAIN Myriam - M. LANCELLE Jérôme - Mmes LELEU Séverine - FAZIO Gaëtane - MM. GEENENS Max - PAILLAT David

**Excusés :**

Mme CONSILLE Alfréda	(procuration à M. ANTIDORMI)
M. DUPONT Gérard	(procuration à M. DENTZ)
Mme GISMONDI Edda	(procuration à M. SIMON)
Mme PETIT Martine	(procuration à M. STIEN)
Mme ALLAMANDO Claudine	
Mme GUISGAND Patricia	(procuration à M. VERRIEZ)
Mme VANGHELLE Sandrine	(procuration à M. VANGHELLE)
Mme BLEUSEZ Véronique	
Mme COASNE Danièle	(procuration à Mme GEENENS)

Secrétaire de séance : Mme ZAWIEJA Isabelle

## ORDRE DU JOUR

### **1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2016.**

Il est approuvé dans son intégralité.

### **2. Approbation du Compte de Gestion 2015.**

Délibération  
n° 10/2016

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-----  
Considérant que le compte paraît régulier.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 18
Votants	: 25
Contre	: 0
Abstentions	: 2 (M. GEENENS Max)
Pour	: 23

### **3. Approbation du Compte Administratif 2015.**

Délibération  
n° 11/2016

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. STIEN Patrick a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Charles LEMOINE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. STIEN Patrick pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :	419.595,27 €
Reprise du résultat de l'exercice 2014:	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	419.595,27 €
Solde d'investissement de l'exercice 2015 :	-220.120,53 €
Reprise du résultat de l'exercice 2014:	635.425,21 €
Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser):	415.304,68 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	648.845,00 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :	928.400,00 €

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 18
Votants	: 24
Contre	: 0
Abstentions	: 2 (M. GEENENS Max)
Pour	: 22

#### **4. Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2015.**

Délibération  
n° 12/2016

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2015.

Vu le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 représentant un excédent de 419.595,27 € qu'il convient d'affecter,

**Décide** de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- 419.595,27 € affectés en réserves à la section d'investissement au compte 1068 pour autofinancement complémentaire.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 18
Votants	: 25
Contre	: 0
Abstentions	: 2 (M. GEENENS Max)
Pour	: 23

#### **5. Vote des taux des 3 taxes communales.**

Délibération  
n° 13/2016

Vu l'augmentation régulière des charges de fonctionnement due à l'évolution croissante du coût de la vie, à la multiplication des services rendus à la population et aux transferts de charges vers les collectivités,

Vu la diminution des dotations de l'Etat entraînant d'importantes pertes de recettes,

**Le Conseil Municipal,**

Afin de préserver des ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, conscient que cette légère augmentation des taux ne compensera pas les importantes baisses de dotations infligées par l'Etat,

**Décide à l'unanimité** d'appliquer aux taxes d'habitations et foncières un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,009144 qui donne les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation	: 16,67 %
- Taxe Foncière Bâtie	: 21,91 %
- Taxe Foncière Non Bâtie	: 75,88 %

**6. Attribution des enveloppes financières pour les fournitures scolaires.**

Délibération  
n° 14/2016

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Vote à l'unanimité** comme suit les enveloppes financières pour l'exercice 2016 attribuées aux écoles publiques pour les fournitures scolaires

Ecole	Effectif	Fournitures	
		Mt / Elève	Total
Condorcet	150	47,00 €	7 050,00 €
Langevin	116	47,00 €	5 452,00 €
Curie	80	36,00 €	2 880,00 €
Pasteur	71	36,00 €	2 556,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>		<b>17 938,00 €</b>

**7. Vote des subventions.**

(Mme GUISGAND Patricia rejoint le conseil municipal à ce point de l'ordre du jour)

Délibération  
n° 15/2016

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité d'octroyer** les subventions suivantes, précisant que chaque élu membre d'un bureau de l'une des associations n'a pas pris part au vote de la subvention de l'association concernée :

SUBVENTIONS SOCIETES LOCALES	En Euro
Amicale des Anciens Elèves de ROEULX	2 153
Coopérative de l'école publique Condorcet	1 095
Coopérative de l'école publique Langevin	847
Coopérative de l'école publique Curie	584
Coopérative de l'école publique Pasteur	519
Association ACPG-CATM Section de ROEULX	391
Amicale des Sapeurs Pompiers de ROEULX	402
Amicale du Personnel Communal de ROEULX	330
Association "Entraide et Solidarité"	1 126
Association des Chasseurs de ROEULX	68
Club "Détente et Loisirs" de ROEULX	293
Secours Populaire de ROEULX	639
Les Restos du Cœur	233
Après-midi récréatif	122
Office Municipal des Sports de ROEULX	1 239
Athlétic Club de Roeux	568
Cyclo Club de Roeux	2 452
Heuroeux de Marcher	360
Tennis Club de Roeux	2 679
Pétanque Roeuxoise	800
Racing Club de Roeux	4 923
Gymnastique Féminine	1 104
Karaté Club de Roeux	1 878
Volley Ball Club de Roeux	2 277

Société Tir "La Mouche"	752
Infinity Biker's Club Moto	160
Club Historique	197
Batterie Fanfare de Roeux	820
Holdem Poker Roeux	108
Association des résidents et amis de l'ADGV	108
USEP de Roeux	1.081
Association l'Aronde	153

<b>SUBVENTIONS SOCIETES DIVERSES</b>	
Comité Amiante Prévenir et Réparer	75
Association des Secrétaires de Mairie du canton de Denain	156
F.L.A.S.E.N - LILLE	20
Association Française des Myopathies	30
Association Française des Sclérosés en plaque	30
Association des parents d'enfants déficients auditifs RONCHIN	30
Association des Paralysés de France	30
Institut sur la recherche sur le cancer de Lille	30
Union des Aveugles et déficients visuels du Nord	20
Institut Pasteur - LILLE	20
Association Familiale Papillons Blancs - DENAIN	62
Sté Colombophile Local Unique	215
Comité Régional NORD FSGT VALENCIENNES	20
Foyer Socio-éducatif Collège Voltaire LOURCHES	140
Association Parents d'Elèves Lycées Jules Mousseron DENAIN	100
Association Parents d'Elèves Collège Voltaire LOURCHES	100
Amicale des Anciens Elèves Lycée KASTLER	100
Amicale des parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant	15
Collège de l'Ostrevant	30
Printemps Culturel du Valenciennois	747
Association "Musée de la Résistance en Zone Interdite"	54
Association Nationale Anciens Combattants de la Résistance	50
Association Iris Environnement	7 912

<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
Coopérative de l'Ecole CONDORCET (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole LANGEVIN (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole CURIE (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole PASTEUR (sorties)	300
Amicale du Personnel Communal	300
Grand Prix de Denain	150
Foyer Socio-éducatif Collège Voltaire LOURCHES	150
Comité d'Action Pour l'Education Permanente d'Anzin (CAPEP)	400
<b>SUBVENTIONS DIVERSES MANIFESTATIONS</b>	
La Mouche (festivités de juillet)	117
Société Colombophile Local Unique (14 juillet)	117
La Pétanque Roedulxoise (Fête foraine)	117
Section Loisirs Créatifs Amic. Anc. Elèv. Roeux (banq. Anciens)	162

**8. Vote du budget primitif 2016 de la Commune.**

Délibération  
n° 16/2016

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont faites pour le prévisionnel du Budget Primitif de la Commune,

**Vote** le Budget Primitif 2016 de la Commune comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2.696.272,00 €uros
- Section d'Investissement : 3.644.479,00 €uros

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 19
Votants	: 25
Contre	: 0
Abstentions	: 2 (M. GEENENS Max)
Pour	: 23

**9. Indemnités de fonction du Maire, Adjointes et conseillers délégués.**

Délibération  
n° 17/2016

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, stipule que le taux des indemnités de fonction allouées aux maires est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, **fixé automatiquement au taux plafond** prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, soit 55% de l'indice brut 1015 pour la strate démographique dont fait partie la commune de Roelx.

Toutefois les Maires des communes de 1.000 habitants et plus peuvent déroger à la loi et demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°33/2014 du 25 avril 2014 fixant les indemnités des élus en conformité avec les textes en vigueur au moment du vote, laquelle délibération attribuait au maire une indemnité inférieure au taux maximum, à savoir, de 53.50 % de l'indice brut 1015.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité au taux maximum attribué automatiquement par la loi, et qu'il conservera son taux de 53,50 % de l'indice brut 1015.

Il invite le conseil à se prononcer pour :

- Acter la volonté du Maire de déroger à la Loi en fixant son taux d'indemnité à 53,50 % de l'indice brut 1015 (article L2123-23 du CGCT),
- Redéfinir le régime indemnitaire des autres élus municipaux (articles L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT),
- Actualiser le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités des élus (article L2123-20-1 du CGCT).

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L 2123-20 à L 2323-24-1,

Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

-----  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire et aux conseillers délégués,

Considérant que la commune fait partie de la strate de 3.500 à 9.999 habitants,

**Prend acte** de la volonté de Monsieur le Maire de ne percevoir qu'une indemnité de 53.50 % de l'indice brut 1015,

**A l'unanimité :**

**Décide de fixer** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, date définie par la loi pour la mise en œuvre des nouvelles modalités d'application des indemnités des maires, le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au Maire, ainsi que des conseillers délégués :

- Adjoints : 20,50% de l'indice brut 1015

- Conseillers délégués : 6,00% de l'indice brut 1015

**Approuve le tableau** annexe joint à la présente délibération.

## **10. Convention de financement de l'association IRIS ENVIRONNEMENT- Exercice 2016.**

Délibération  
n° 18/2016

Monsieur le Maire rappelle la volonté des élus de Roeux, Louches, Escaudain et Haveluy de s'impliquer conjointement depuis sa création dans le fonctionnement de l'association d'insertion IRIS ENVIRONNEMENT.

Cette association s'engage, en ayant recours à des contrats d'insertion, à intervenir sur différents sites des communes partenaires en travaux d'espaces verts, arrosage de plantations et interventions diverses.

Les communes participent financièrement au fonctionnement de l'association par l'octroi de subventions nécessaires à l'équilibre de son budget.

A cet effet, Monsieur le Maire propose une convention à passer avec l'association IRIS ENVIRONNEMENT définissant pour l'exercice 2016 d'une part les modalités de financement, et d'autre part les obligations de la dite association.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**Emet** un avis favorable à la convention de financement à passer avec l'association IRIS ENVIRONNEMENT,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention,

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice courant.

## **11. Questions diverses.**

### **Règlement intérieur du cimetière - Annexe 2**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a complété, de par les pouvoirs de police qui lui sont conférés, le règlement intérieur du cimetière par une annexe 2 portant sur les concessions de cavurnes.